

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL 26/PSH 148**

**Portant autorisation d'occupation du domaine public une zone de 30 à 50 m2, plage du Casino par l'association AT'OHMS EVENT, le samedi 11 juillet 2026.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code Pénal

**VU** la demande d'occupation du domaine public présentée par Monsieur Adrien ROUXEL, en qualité de président de l'association AT'OHMS EVENT, en date du 22 mars 2026 sollicitant une autorisation pour occuper une zone de 30 à 50 m2, plage du Casino.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le samedi 11 juillet 2026, de 10h à 23h30 (manifestation, montage et démontage inclus), l'association AT'OHMS EVENT est autorisée à organiser « Chill Out Open air » dans une zone de 30 à 50 m2, plage du Casino.

**ARTICLE 2 :** Dès l'achèvement de la manifestation, le permissionnaire est tenu d'enlever tous débris sur le domaine public.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 20 mai 2026

Le Maire,  
Thierry SIMELIERE.



Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.